

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS N°05
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le lundi 29 mars à 14h00, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 22 mars 2021, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie sous la présidence de Clotilde CORRENOZ, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7

PRÉSENTS : 5

Marcel BOS, Clotilde CORRENOZ, Stéphane GIRARD, Maurice NICOLUSSI-CASTELLAN, Stéphane VIEUX

ABSENTS : 2

Didier COMELLA
Patrick HUSTACHE

POUVOIRS : 1

Patrick HUSTACHE, pouvoir à Clotilde CORRENOZ

Stéphane VIEUX a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Examen et vote du Compte de gestion 2020

Le **Conseil municipal**, réuni sous la présidence de Madame Clotilde CORRENOZ, Maire,

après s'être fait présenter le Budget primitif 2020, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de gestion 2020 dressé par le Comptable publique accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

après en avoir délibéré,

à une abstention (Stéphane GIRARD),

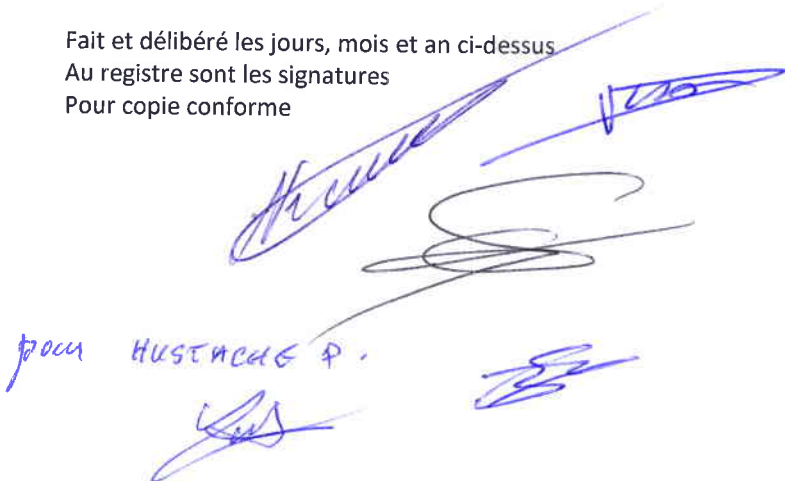
déclare que le Compte de gestion 2020, dressé par Madame Catherine OSTERMANN et Monsieur Ludovic BERNARD, Trésorière du Centre des finances publiques de Bourg-d'Oisans, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,


pour HUSTACHE P.

